

**ALLÔ SENIORS ROANNAIS**  
Numéro unique et gratuit  
**04 77 42 94 14**



## Des solutions pour les pharmaciens

**PAERPA « Personnes âgées en risque de perte d'autonomie »**

Un dispositif de prévention et de coordination pour les personnes âgées habitant sur le territoire de la filière gérontologique du **bassin de santé roannais**.

### Pour vos patients de plus de 75 ans

**Vous pouvez bénéficier de l'appui de ce nouveau numéro unique pour :**

- l'assistance à la réalisation et à la rédaction de Plans personnalisés de santé (PPS) préventifs ;
- la mise en place de prestations sociales liées au maintien à domicile (aide à domicile, aménagement du domicile, etc.) ;
- des informations, des conseils et/ou une orientation vers un ou plusieurs services du territoire ;
- un accompagnement de l'aidant (solutions de répit, difficultés relationnelles, accueil de jour pour le patient, etc.) ;
- une aide en cas d'hospitalisation de l'aidant ;
- la recherche d'une solution adaptée à la situation de chaque patient.

**Vous pouvez proposer à vos patients ou à leurs proches de contacter ce numéro unique pour :**

- connaître les actions de prévention sur le territoire ;
- s'informer sur les prestations sociales favorisant le maintien à domicile ;
- mettre en place un plan d'aide ;
- trouver des solutions pour rompre l'isolement ;
- accompagner et soutenir l'aidant.

# Le Plan personnalisé de santé (PPS)

## Constitution du document

Le PPS est composé des éléments suivants :

- un formulaire de recueil d'informations générales sur la personne et de ses contacts utiles ;
- un plan d'action formulé de manière simplifiée, avec un volet soins et un volet social distincts ;
- une annexe avec une liste des problématiques à prendre en charge et les points d'étape.

## Rémunération des professionnels de santé

Le médecin traitant et les professionnels de santé associés bénéficient d'une rémunération pour chaque PPS mis en place. Cette rémunération se répartit de la façon suivante :

- pour un PPS réalisé par le médecin traitant et un autre professionnel de santé :  
60 € pour le médecin et 40 € pour l'autre professionnel de santé ;
- pour un PPS réalisé par le médecin traitant et 2 autres professionnels de santé :  
40 € pour le médecin et 30 € pour chacun des autres professionnels de santé ;

## Assistance à la réalisation et à la rédaction des PPS

Une infirmière diplômée d'État est à votre disposition du lundi au vendredi, via le numéro unique Allô Seniors Roannais, pour vous aider à formaliser vos PPS.

## Évaluation de la situation de la personne âgée

L'évaluation médicale est réalisée par le médecin traitant, en concertation avec les acteurs de soins qui interviennent autour de la personne âgée. L'infirmière PPS PAERPA s'informe de manière systématique de l'existence d'un plan d'aide auprès de la Maison Loire Autonomie correspondant au domicile de la personne âgée.



## Un outil numérique innovant

# MonSisra

*la messagerie sécurisée de santé MonSisra2*



Consultez en 1 clic les courriers que vous adressez vos confrères et écrivez-leur tout aussi facilement, quelle que soit leur messagerie (MonSisra, autre messagerie MSSanté, Apicrypt...).



Gagnez du temps avec une intégration facilitée des documents reçus dans votre logiciel métier.



Joignez des photos et autres pièces jointes, ou utilisez l'imprimante MonSisra pour envoyer les contenus de votre choix.



Entre utilisateurs MonSisra, utilisez la messagerie instantanée pour vous accorder sur une prise en charge ou demander un avis.



Et bientôt, une fonction dédiée à la télé-expertise et la visioconférence dans MonSisra faciliteront encore plus les actes de télé-médecine !